



Communiqué de presse du 15 novembre 2018

#TICPE #GNR #Artisanat #TravauxPublics #BTP #Paysage

Fin du GNR, hausse des carburants : la CNATP dit non !

Les entreprises des travaux publics et du paysage sont particulièrement impactées par le projet de loi de finances 2019 qui prévoit de **supprimer le gazole non routier (GNR)** en 2019. Ce carburant est utilisé en France pour les engins de chantier.

Cette politique du gouvernement va entraîner pour les professionnels, dès le 1^{er} janvier 2019, **une nouvelle augmentation de 50% du coût du carburant des engins.**

La suppression du GNR pour les entreprises de travaux publics et du paysage et les hausses des prix du carburant mettent en péril les entreprises du secteur. A ce jour, aucune solution alternative n'existe tandis que d'autres secteurs sont épargnés par cette mesure. De plus, les entreprises vont devoir faire face à une explosion des vols de carburants sur leurs chantiers et dépôts.

Afin de faire entendre nos revendications professionnelles, les CNATP se mobilisent par des manifestations, actions de rencontres et de blocages de permanences de parlementaires avec des engins de chantier.

Des actions de nos syndicats sont prévues entre le 15 et le 26 novembre dans toute la France.

La CNATP demande au Gouvernement le maintien du taux réduit de la TICPE sur le gazole non routier. C'est la survie de nos TPE artisanales qui est en jeu.

Pour Françoise Despret, Présidente de la CNATP : « *La fin du GNR pour les professionnels, à laquelle s'ajoute la hausse des carburants et des taxes pour tous nos compatriotes, met en péril les artisans et TPE des travaux publics et du paysage. Qui va payer ces hausses de charges ? Les clients ? Les entreprises ? Beaucoup de nos collègues ne pourront pas répercuter ces hausses de charges... Et pour les vols de carburants qui explosent ? Nous n'avons le choix que de payer, faute de solution alternative à nos engins de chantiers fonctionnant aux carburants classiques. Cette mesure est d'autant plus injuste que nos entreprises sont concurrencées sur les mêmes chantiers par des entreprises de travaux agricoles, qui ne sont pas concernées. La fin du taux réduit de TICPE sur le GNR aura un impact dramatique sur la santé financière de nos entreprises. La plupart n'auront plus la capacité à former des apprentis et à embaucher, et beaucoup vont devoir cesser leur activité.* »

A propos de la CNATP :

Créée en 1993, la Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. (www.cnatp.org).

On compte :

- 66 500 entreprises de Travaux publics et de Paysage. 63 700 (soit 96 %) de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés).
- 35 250 entreprises de Travaux publics, soit 94 % du secteur,
- 28 450 entreprises du paysage, soit 98 % du secteur.

Les entreprises artisanales de Travaux publics (de moins de 20 salariés) emploient 56 500 salariés. Les entreprises artisanales paysagistes emploient 40 800 salariés, soit 62 % du secteur.

Contacts presse :

Pierre Boutaud – Tél : 01.53.60.51.75 et 06.34.99.20.01 - p.boutaud@cnatp.org